

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 février 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. FULTON—DÉCLARATION ATTRIBUÉE
AU PREMIER MINISTRE LORS D'UNE
ENTREVUE TÉLÉDIFFUSÉE

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet des privilèges et des droits des députés et de la Chambre elle-même. Elle est suscitée par les paroles que le premier ministre a prononcées lors d'une entrevue télévisée hier soir au réseau national de Radio-Canada. Les paroles auxquelles je fais allusion, entre autres et qui jettent le discrédit sur la Chambre, les députés et les débats, les voici:

C'est ainsi que des élections devraient être déclenchées. Non pas par ce genre de tromperie (trickery).

Les députés trouveront le texte de ces paroles à la page 22 de la transcription officielle de l'entrevue. On y découvre ensuite la phrase suivante:

Laissez-vous ces gens vous manœuvrer de manière que leur tromperie vous mène à des élections générales à ce moment-ci?

On peut trouver ces mots à la page 14 du même document. Il y a d'autres expressions connexes dont je parlerai au cours de mes remarques. Si j'ai posé la question de privilège, c'est parce que ces termes concernent les travaux effectués dans cette Chambre lundi soir et la participation des députés à ces travaux ainsi que leur manière de s'en acquitter. Deuxièmement, ils constituent une calomnie à l'adresse des députés et de l'Orateur suppléant quant à sa façon de les présider. Troisièmement, ils sont contraires à la vérité. Quatrièmement, ils servent à blâmer nos travaux et constituent ainsi une atteinte à nos privilèges.

J'aimerais développer et exposer brièvement ces idées. Premièrement, à l'égard du mot «tromperie», je ne tiens pas à retenir trop longtemps la Chambre en citant de longues définitions. J'aimerais renvoyer les députés au *Shorter Oxford English Dictionary* où

ils trouveront la définition suivante du mot «trickery»:

The practice of tricks; deceitful conduct or practice; deception, artifice; imposture.

Tels sont, monsieur l'Orateur, les termes appliqués par le premier ministre à la conduite des députés, y compris, en particulier, tous les députés alors présents de tous les partis d'opposition de cette Chambre. L'insinuation concerne en outre, bien entendu, tous les membres du gouvernement ainsi que l'Orateur suppléant. A mon avis, il n'est pas douteux que ces termes, tels que nous les comprenons, sont des critiques calomnieuses des événements qui se sont déroulés ici.

• (2.40 p.m.)

En deuxième lieu, il n'y a aucun doute qu'il s'agissait d'une allusion aux délibérations de lundi soir. De par leur propre nature, les paroles s'y rapportaient comme l'émission elle-même. Au cas où il subsisterait quelque doute, je reprends les termes employés par le premier ministre lors de cette émission et qui figurent à la page trois de la transcription:

On est en train de fabriquer une crise parce que nous avons perdu un vote, par 84 voix contre 82, en troisième lecture d'un projet de loi, lundi soir dernier.

Il est donc clair que toutes ces paroles faisaient allusion aux délibérations de la Chambre en cette occasion. A ce titre, elles constituent une attaque diffamatoire contre chacun de ceux qui ont voté et, je le répète, contre l'Orateur suppléant, puisqu'on nous accuse de tromperie, de conduite fourbe, de déception, d'artifice, de supercherie.

Donc, l'Orateur suppléant est forcément dupe ou complice d'un tour de ce genre. Voilà ce qu'impliquent les paroles du premier ministre en ce qui concerne un haut fonctionnaire de la Chambre.

J'ai décrit les paroles et la conduite du premier ministre comme équivalant à la calomnie de nos travaux et de tous les représentants. Une calomnie, car non seulement sont-elles fausses par définition, mais tout ce que le premier ministre a dit au cours de l'émission sur ce qui s'est passé et sur les circonstances est contraire à la vérité, et l'est pour chaque phase de ce qui s'est réellement passé. A l'appui de ce que j'aimerais dire à ce